



**Bruxelles, le 11 novembre 2019
(OR. en)**

14069/19

**EF 328
ECOFIN 994
FIN 735**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

Objet: Rapport spécial n° 10/2019 de la Cour des comptes européenne intitulé "Tests de résistance des banques à l'échelle de l'UE: volume d'informations bancaires sans précédent, mais nécessité d'une meilleure coordination et d'une plus grande attention pour les risques"
- Conclusions du Conseil (8 novembre 2019)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 10/2019 de la Cour des comptes européenne intitulé "Tests de résistance des banques à l'échelle de l'UE: volume d'informations bancaires sans précédent, mais nécessité d'une meilleure coordination et d'une plus grande attention pour les risques", telles qu'elles ont été adoptées par le Conseil lors de sa 3725^e session, tenue le 8 novembre 2019.

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE:

1. ACCUEILLE FAVORABLEMENT le rapport spécial n° 10/2019 de la Cour des comptes européenne intitulé "Tests de résistance des banques à l'échelle de l'UE: volume d'informations bancaires sans précédent, mais nécessité d'une meilleure coordination et d'une plus grande attention pour les risques".
2. MET L'ACCENT sur l'importance que revêt le test de résistance des banques à l'échelle de l'UE en tant qu'outil de surveillance visant à préserver la stabilité financière et à renforcer la transparence.
3. SALUE le travail considérable accompli par l'ABE, le CERS et les autorités de surveillance et macroprudentielles compétentes en vue de faciliter la mise en œuvre d'un test de résistance approprié à l'échelle de l'UE.
4. PREND NOTE des réponses de l'ABE et de la Commission aux conclusions de la Cour des comptes, présentées dans le rapport spécial, ainsi que de la coopération fructueuse qui a été menée entre l'ABE, la Commission, le CERS, la Cour des comptes et les autorités de surveillance et macroprudentielles compétentes.
5. MET EN EXERGUE le fait qu'il est important de mener un test de résistance à l'échelle de l'UE qui réponde aux défis mis en évidence dans le rapport spécial de la Cour des comptes, en particulier en ce qui concerne la mise en place d'une dimension européenne appropriée. Cela inclut, entre autres, des définitions pertinentes des risques, notamment de ceux découlant du secteur bancaire de l'UE lui-même, ainsi que de leur niveau de couverture respectif dans le cadre des scénarios de crise.

6. SOULIGNE que la sélection des banques devrait également être fondée sur leur importance systémique et leur profil de risque et assurer une couverture géographique suffisante. Par ailleurs, il faudrait veiller à appliquer un niveau de tension minimal pour tous les États membres ainsi que pour l'UE dans son ensemble. Le nombre de banques soumises à ce test devrait par conséquent être suffisamment élargi.
7. SOULIGNE en outre que l'ABE devrait exercer un niveau de contrôle satisfaisant sur le processus en alignant les choix méthodologiques sur les ressources allouées à cet exercice. La communication des résultats du test de résistance devrait se faire de façon compréhensible et coordonnée dans l'ensemble de l'Union, en vue d'assurer la fourniture de données et d'informations essentielles aux acteurs du marché et au grand public.
8. INSISTE sur le fait qu'il est important d'assurer les normes les plus élevées en matière de précision, d'efficacité et de transparence pour les tests de résistance à l'échelle de l'UE et SE FÉLICITE, à cet égard, de la réponse de l'ABE aux recommandations, et de son intention d'en tenir compte dans le cadre de son débat en cours sur les modifications possibles à plus long terme du test de résistance à l'échelle de l'UE.
-